

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32398**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe X Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté, Classe 6 : Coiffure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336t Soins esthétiques du corps

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du coiffeur (se) avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la coiffure qui demande au professionnel d'avoir de l'imagination, le sens des formes, des couleurs et de l'harmonie. Visagiste, avec l'œil exercé, il peut conseiller dans le choix d'un style de coiffure, voire un traitement capillaire. Il est un mélange relationnel, dextérité, de la technique et une grande connaissance dans l'hygiène et les soins apportés aux cheveux des clients. En plus de sa mission principale, à savoir la coupe et les soins des cheveux, il devra également prendre soin de son salon et le tenir propre pour ne pas gêner la clientèle. Il lui faut également gérer la caisse et effectuer la prise de rendez-vous des clients.

Les activités consistent à :

- Réaliser tous soins capillaires,
- Réaliser tous effets de couleur par coloration, méchage et dégradé de couleurs
- Réaliser tous styles de mises en forme permanentes des cheveux.
- Réaliser tous les styles de coupe, de mise en forme temporaire et de coiffage.
- Concevoir des coiffures personnalisées de ville, classique, mode, de style et de circonstance, en adaptant ses réalisations à la morphologie et au style de ses clients.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser une coupe de cheveux et une taille de barbe avec rasage *sur cheveux secs ou mouillés*, *sur barbes* : (couper, tailler, effiler, égaliser, dégrader, tracer, raser et piquer) ;
- Colorer la chevelure (mettre en lumière, ombrer, nuancer et mécher) ;
- Mettre en forme la chevelure sur cheveux secs ou mouillés : (lisser, enrouler, cranter, vague, boucler, sécher, réaliser un brushing) ;
- Coiffer la coiffure sur cheveux secs : (brosser, crêper, lisser et façonner) ;
- Orner la chevelure sur cheveux secs : (poser et fixer les ornements ou accessoires).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des entreprises artisanales mono-site ou multi-sites des entreprises de distribution de produits capillaires et de matériels et des entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires et de matériels.

Chef d'entreprise artisanale, responsable de salon, conseiller expert, évaluateur, développeur (à l'échelon régional, national, international), assistant directeur artistique, technico-commercial, responsable commercial, directeur technique 'manager', responsable technique, conseiller-formateur, coiffeur hautement qualifié

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1202 : Coiffure

L1501 : Coiffure et maquillage spectacle

D1501 : Animation de vente

D1406 : Management en force de vente

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la coiffure qui demande l'utilisation de techniques fondamentales, des procédés traditionnels et des techniques innovantes. Une réalisation qui réunit les techniques et compétences les plus complexes du métier et qui met en évidence les capacités de créativité et d'imagination. La démonstration de la parfaite maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier et la mobilisation des compétences élargies du métier avec l'expression d'une esthétique personnelle

et la mise en valeur de l'ouvrage réalisé.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.